

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . . 43.50  
 Six mois. . . 86.50  
 Un an. . . 169.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,  
 trois mois. . . 15 fr.  
 La France et l'Étranger, les frais de poste  
 en sus.

Le prix des Abonnements est payable  
 d'avance. — Tout abonnement continue,  
 jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, LE 13 JANVIER 1881

BOURSE DE PARIS (Services gouvernementaux)		13 JANV.	12 JANV.
3 0/0	84 80	85 20	84 70
3 0/0 amortissable	86 40	86 65	86 20
1/2 0/0	118 28	118 75	118 50
Emprunt 5 0/0	120 39	120 40	120 30

Services particuliers		13 JANV.	12 JANV.
Act. Banque de France	3900-601	3900-601	3900-601
Société générale	855 00	853 90	853 90
Credit f. de France	1480 00	1477 00	1477 00
Chem. autrichien	891 00	895 00	895 00
Lyon	1575 00	1568 00	1568 00
Est	785 00	782 00	782 00
Ouest	875 00	880 00	880 00
Nord	1745 00	1760 00	1760 00
Midi	1160 00	1174 00	1174 00
Suez	1410 00	1375 00	1375 00
5% Péruvien	237/8	241/8	241/8
Act. Bang. ottom. (anc.)	600 00	600 00	600 00
Bang. ottom. (nouveau)	250 00	251 00	251 00
Londres court	25 32	25 33	25 33
Céd. Mob. (act. nouv.)	667 00	667 00	667 00
Turc	13 17	13 05	13 05

### BULLETIN DU JOUR

Pendant quelques jours encore, on commentera le résultat des élections municipales. En somme, d'après les renseignements incomplets que l'on possède, elles ne paraissent pas avoir apporté à la situation une modification bien sensible, sauf en ceci, que dans les grands centres, et principalement dans le Midi, les champions du radicalisme ont gagné du terrain. Par contre les tenants de l'opportunisme en ont perdu, et surtout à Paris. Aujourd'hui, il n'est plus possible de le nier, les faits répètent aux assertions imprudentes de la République française et de ses sous-ordres: on pourra s'en convaincre plus loin. Les feuilles dévouées au Palais-Bourbon seront donc obligées, pour triompher, de nous dire que ceux qui nous gouvernent n'ont pas été battus par ceux qui nous ont gouvernés en 1871, et qui voulaient nous gouverner encore.

Nous ne les contredirons pas, l'ayant constaté dès le premier jour. Mais que l'on nous vante, comme la République française d'hier, le spectacle admirable donné par la majorité des électeurs parisiens; que l'on avance qu'elle a accusé le sentiment net et précis, la volonté réfléchie de la France de s'arranger et de se mouvoir, de vivre et de travailler sous un régime qui ne puisse plus être ébranlé, c'est dépasser les bornes de l'optimisme, c'est oublier que cette majorité électoralement a tout simplement préféré la révolution représentée par les hommes aujourd'hui au pouvoir à la révolution des revenants de Nourmé. Il n'y a pas si longtemps qu'aux obsèques de Blanqui on a déployé le drapeau rouge comme aux plus beaux jours de l'insurrection.

Qu'a fait le gouvernement? Il s'est félicité de cette manifestation pacifique! C'est ainsi qu'en désorganisant toutes les forces du pays, l'opportunisme ne travaille, en réalité, qu'à triompher de la Commune. Les candidats du nihilisme ne sont pas sortis vainqueurs du scrutin, mais leurs idées font du chemin et triomphent avant eux. Elles triomphent d'autant plus sûrement que l'esprit public s'habitue en quelque sorte à ce désordre moral. L'ordre matériel n'est pas troublé; c'est tout ce qu'on demande. On ne fait pas cette réflexion que le fruit mûrit et que,

lors de sa complète maturité, il sera bon à cueillir.  
 Ce serait certainement l'éventualité à laquelle il faudrait se résigner si rien ne venait troubler cette démocratisation progressive, qui produit sur la société française des effets analogues à ceux de l'alcoolisme sur le palais. Peu à peu l'intoxication devient telle que le poison ne se révèle plus par les symptômes qu'il amène d'ordinaire. Ne nous sentons-nous donc malades qu'au moment où nul remède ne pourra plus nous rendre la santé?

On sait que le Sénat a fixé au 20 de ce mois l'élection de son bureau.  
 Le président actuel, M. Léon Say, paraît, ainsi que nous l'avons déjà dit, devoir être réélu sans contestation, mais il y aura à pourvoir au remplacement de deux vice-présidents, M. Pelletan qui se retire et M. Barthélemy Saint-Hilaire qui, comme ministre des affaires étrangères, a dû abandonner sa situation au Sénat. M. Le Royer, ancien garde des sceaux remplacera très probablement M. Pelletan, et il n'est pas impossible que le fauteuil de M. Barthélemy Saint-Hilaire soit réservé à un membre de la droite, qui devrait incontestablement avoir une des quatre places de vice-président.

Deux secrétaires ont manifesté l'intention de déclinier le renouvellement de leur mandat. Ce sont M. Bernard, conseiller à la cour de cassation, et M. Mazeau, syndic de l'ordre des avocats au conseil d'Etat, tous deux empêchés par leurs occupations personnelles. Le choix de leurs successeurs n'est pas encore arrêté.

On assure que M. Pelletan sera nommé questeur en remplacement de M. Baze qui se retire pour des raisons de santé.  
 A la Chambre des députés, la réélection de M. Gambetta est certaine. Deux vice-présidents se retirent, MM. Senard et Bethmont. Ils seront probablement remplacés par MM. Devès, de la gauche, et Philippoteaux du centre gauche. M. Brisson qui avait déclaré renoncer au fauteuil sera néanmoins réélu, la majorité ne croyant pas devoir s'arrêter aux scrupules qui avaient déterminé le député de Paris à se retirer parce qu'il occupait, depuis trois ans déjà, l'une des quatre places de vice-président. Il a été, paraît-il, un instant question d'enlever son siège à M. le comte de Durfort de Civrac, de la droite; mais plusieurs membres influents de la majorité ont compris que le moment était mal choisi pour affirmer si clairement les dispositions malveillantes et intolérantes de l'opportunisme, et il est probable que le député de Maine-et-Loire sera réélu.

Quatre sièges de secrétaires sont vacants: celui de M. Jean David, de l'union républicaine; celui de M. Louis Legend, de la gauche; celui de M. Drumel, du centre gauche, et celui de M. de Valons, de la droite. Ces quatre membres, en fonction depuis deux ans, se retirent, suivant l'usage, pour permettre d'établir un roulement entre les autres membres de la Chambre. Les candidats qui ont le plus de chances de leur succéder sont MM. Armez, de l'union républicaine; Ferdinand Dreyfus, de la gauche; Godin, du centre gauche, et Maréchal, de la droite.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique a successivement confirmé la décision du Conseil académique de Toulouse frappant d'une suspension l'honorable M. Villars, coupable d'avoir choisi pour auxiliaires des ecclésiastiques ayant appartenu à la Société de Jésus; annulé le jugement du Conseil académique de Douai édictant une mesure disciplinaire contre M. l'abbé Crémieux, convaincu d'avoir gardé, à titre de professeurs, d'anciens jésuites; et enfin modifié, tout en le ratifiant dans ses dispositions principales, la décision prise contre le R. P. Pillon, dont l'immoralité résulte bien clairement de ce qu'il a maintenu dans l'établissement placé sous sa direction des maîtres qui ont su acquiescer à l'estime et la confiance des familles en même temps que l'affection et la reconnaissance des élèves confiés à leurs soins.

Ceux qui avaient un instant espéré que le Conseil supérieur de l'instruction publique témoignerait, dans ses décisions, de quelque impartialité et de quelque esprit de suite, savent maintenant à quoi s'en tenir. Ils ont acquis la certitude que le Conseil ne tient guère compte de la légalité, ni des engagements pris par le gouvernement, ni des prérogatives des prélats qui couvrent de leur protection les ecclésiastiques placés sous leur juridiction, lorsqu'il s'agit de ruiner les maisons d'éducation dont les lycées redoutent avec raison l'écrasante supériorité.

Puisqu'il est établi désormais que l'Université ne craint pas de sacrifier à ses intérêts, fort mal compris d'ailleurs, sa propre dignité et les droits de ses rivaux, nous espérons bien que les pères de famille tiendront à honneur de résister à cette audacieuse tentative de suppression de l'enseignement libre, et qu'ils prendront, vis-à-vis d'eux-mêmes, l'engagement de ne jamais envoyer leurs enfants dans les établissements de l'Etat, dont l'infériorité est démontrée d'une façon irréfutable par la résolution qu'a prise le personnel dirigeant de l'enseignement officiel de faire disparaître, à l'aide de mesures violentes et arbitraires, toutes les écoles libres n'attendant le succès que du mérite leurs maîtres et de la solidité de leur enseignement.

Les journaux anglais s'occupent à leur tour de l'ajournement du mariage de l'archiduc Rodolphe d'Autriche avec la princesse Stéphanie de Belgique.

Le correspondant du Times à Vienne, en annonçant la prochaine arrivée de l'archiduc à Bruxelles, où il fera un assez long séjour, ajoute ce qui suit: « Depuis quelque temps le bruit avait circulé que le mariage serait ajourné jusqu'en mai, époque à laquelle la princesse aura accompli sa dix-septième année. Il peut y avoir en outre, des considérations de santé, tant pour la Reine que pour la princesse, qui auraient eu à faire un long voyage et à assister à toutes les festivités, en plein air, à l'époque de l'année qui est habituellement la plus rigoureuse dans cette région. »

Le Standard dit que l'on réunit en ce moment au Vatican les cadeaux que Léon XIII destine à l'archiduc Rodolphe et à sa fiancée. Ces présents uniront, paraît-il, la valeur artistique à la valeur intrinsèque. La princesse

est spécialement l'objet de la bienveillante attention de Saint-Père; Léon XIII a déjà choisi pour elle une magnifique table ornée de pierres. D'autres objets d'orfèvrerie d'un travail admirable seront livrés prochainement.  
 Sa Sainteté sera représentée aux noces par le nonce et un cardinal autrichien.

### LA VICTOIRE DES OPPORTUNISTES

Nous serions véritablement curieux de connaître le critérium dont se sert la République française pour apprécier les élections municipales. C'est la première fois peut-être qu'on voit l'organe d'un parti quelconque triompher dans ces conditions. Il faudrait cependant avoir raison une fois pour toutes, de cette mystification.

Il suffit en effet de lire la première liste venue des résultats du scrutin du 9 janvier pour constater que les membres de l'ancien conseil qui ont été réélus avec le chiffre le plus brillant de suffrages sont ceux qui ont toujours voté pour l'autonomie communale, pour la suppression du budget des cultes, c'est-à-dire pour tout ce que combat, pour tout ce qui irrite la République française.

A vrai dire, aucun des anciens conseillers qui avaient encouru le blâme et l'animadversion de la République française n'est resté sur le carreau. Tous répondent à l'appel. On pourrait même établir qu'il a suffi d'être mal noté à la Chausée d'Anin pour avoir comme un talismanum auprès du suffrage universel. Ceux qui ne sont pas revenus, les morts comme on dit, appartenaient exclusivement à la partie du conseil où régnait en souveraine l'influence de M. Gambetta.

Prendre les sottises pour des compléments, empêcher les coups reçus pour de l'argent comptant peut être une sagesse habile en certains cas; mais dans les circonstances présentes elle prête trop à rire. Pour en user décentement, la République française aurait à détruire un très grand nombre de numéros de sa collection.

### LETTRE DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII à S. G. Mgr l'Archevêque de Dublin

A Notre Vénérable Frère Edouard Mac-Cabe, Archevêque de Dublin

LÉON XIII, PAPE  
 Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons lu avec plaisir la lettre récemment adressée par vous au clergé et au peuple du diocèse de Dublin, que vous nous avez vous-même présentée dans votre voyage à Rome. Nous y avons reconnu, en effet, la prudence et la sagesse de votre esprit; car, à cette heure où l'Irlande est troublée et par le désir d'améliorer son sort et par la crainte des événements incertains de l'avenir, vous donnez des conseils très appropriés aux circonstances.

Pour nous, nous sommes douloureusement ému et affligé de la condition dans laquelle se trouvent les catholiques d'Irlande, et nous avons une très haute estime de leur vertu, qui a subi l'épreuve de rudes adversités, non pas depuis peu de temps, mais depuis des siècles. Ils ont en effet, avec la fermeté et la constance la plus parfaite, préféré supporter quelque mal que ce fût que d'abandonner la religion de leurs pères ou de souffrir la moindre atteinte à leur antique fidélité envers ce saint et par la crainte des événements incertains de l'avenir, vous donnez des conseils très appropriés aux circonstances.

Mais en même temps. Nous jugeons absolument que les catholiques doivent se grandir sans rien perdre de la réputation d'honnêteté sans tache qui leur appartient et à ne commettre aucune imprudence qui puisse faire supposer qu'ils ont renoncé à l'obéissance due aux pouvoirs légitimes. Et,

pour ces motifs, l'Irlande mit quelquefois trop d'ardeur à la garde et à la défense de ses intérêts, les Pontifes romains s'efforcèrent aussitôt, par leurs avertissements et leurs conseils, d'incliner à la douceur les esprits excités, afin que la justice ne fut pas violée par défaut de modération, et que la cause, laquelle justice qu'elle fit ne deviat pas, les passions intervenant, un aliment de sédition.

Ces conseils tendaient uniquement à obtenir que les catholiques d'Irlande priassent en tout l'Église pour maîtresse et pour se conformer de tous points à ses préceptes, ils repoussaient les exhortations des mauvaises doctrines. C'est ainsi que, le 12 mars 1850 et le 15 octobre 1844, le Pape Grégoire XVI, par l'intermédiaire de la S. Congrégation de la Propagande, avertit l'archevêque d'Armagh de ne rien faire qu'avec modération et justice. Nous-même, à l'exemple de Notre prédécesseur, le 1<sup>er</sup> juin de l'année dernière, Nous avons pris soin, comme vous le savez, d'adresser à tous les évêques d'Irlande des conseils justes et opportuns, disant que les Irlandais devaient obéir à leurs évêques et ne s'écarter en rien de la religion du devoir. Et un peu plus tard, au mois de novembre, nous avons déclaré à quelques évêques d'Irlande venus à Rome pour visiter les tombeaux des Apôtres, que tous Nos vœux étaient pour la cause des Irlandais, mais Nous avons ajouté qu'il n'était pas permis de troubler l'ordre public.

De tels sentiments et une telle conduite sont complètement conformes aux pratiques et aux maximes de l'Église catholique, et Nous ne doutons pas qu'il ne tournent à l'avantage des intérêts de l'Irlande. Car Nous avons confiance dans l'équité des hommes qui sont au gouvernement, et qui ont toujours montré une grande expérience unie au sens politique. L'Irlande pourra obtenir avec beaucoup plus de sûreté et de facilité ce qu'elle désire, si elle suit la voie de la légalité, en évitant de donner aucun sujet d'irritation. C'est pourquoi, Vénérable Frère, travaillez-vous et vos collègues dans l'Épiscopat, à ce que le peuple irlandais, au milieu d'une agitation si vive, ne dépasse pas les bornes de l'équité et de la justice.

Nous avons certainement reçu beaucoup de témoignages de respect et d'amour de la part des évêques, du clergé et du peuple d'Irlande; que si maintenant ils obéissent avec docilité, comme Nous en avons la certitude, à nos conseils et à notre autorité, ils sachent bien qu'ils ont pleinement satisfait à leur devoir et à tous.

Nous prions enfin le Seigneur de regarder l'Irlande d'un œil favorable, et en attendant, comme gage des dons célestes, Nous accordons affectueux salut à Vous, Vénérable Frère, aux autres évêques d'Irlande, à tout le clergé et au peuple la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 3 janvier 1881, la troisième année de Notre pontificat.  
 LÉON XIII, Pape.  
 (Monde.)

### LA PRESSION ELECTORALE

On lit dans la Patrie:  
 « Repondant, l'autre jour, à la République française, qui affirmait avec une remarquable énonciation que la candidature officielle n'existait plus en République, nous avons prétendu et prouvé qu'au contraire, jamais la pression administrative n'avait été si violente et si impudente.  
 « Nous recevons de divers points de la France des lettres qui viennent confirmer cette intervention le plus agressive de l'administration dans les élections qui viennent d'avoir lieu.  
 « Tout le personnel des administrations du gouvernement, facteurs, employés, cantonniers, agents des finances, juges de paix, en un mot tout ce qui touche de près ou de loin au gouvernement, est le préfet jusqu'à un commis auxiliaires des mairies, a été mis en coupe réglée.  
 « Rien n'a été ménagé, ni les menaces, ni les promesses. Cette intervention a été si scandaleuse qu'elle a révolté jusqu'aux républicains, dans certains endroits.  
 « Sous aucun gouvernement et à aucune époque on n'a assisté à de pareils agissements, contre lesquels on ne saurait trop hautement protester, au nom de la dignité du suffrage universel. »

personne, prête une oreille attentive.  
 Sûr d'être entendu de la jeune fille, le médiateur reprit:  
 — C'est moi, Jacques Hervey, qui vous appelle; approchez-vous de la porte du jardin.  
 Une subite rougeur monta au front d'Adrienne, et son cœur bondit de joie à ce nom bien-aimé.  
 Nous l'avons dit, la jeune fille était ignorante du mal et suivait, en toutes choses, les instincts de son cœur.  
 Elle s'approcha vivement de la porte.  
 — Prenez garde, observa Jacques Hervey, on pourrait vous voir de chez Malicorne.  
 Adrienne se tint à distance, et continuant son travail de tapisserie, elle dit:  
 — Nul ne peut nous entendre, parlez.  
 Chère adorée, je ne connais de vous que votre nom charmant, votre beauté merveilleuse et votre voix divine; apprenez-moi qui vous êtes, dites-moi quels liens vous retiennent chez mon ennemi, et fussiez-vous plus pauvre que les petites bergères des champs, je vous le jure, vous serez ma femme. Je n'ai qu'un désir, qu'une ambition, c'est d'unir mon sort au vôtre. Puisque je ne puis aller jusqu'à vous, venez à moi; je vous conduirai dans la maison de la plus digne des femmes, et là vous serez à l'abri de toute persécution, même de celles que vous pourriez craindre de mon amour. Vous ne m'y reverrez que le jour où je vous conduirai à l'autel. Appuyez-vous sur mon bras, ayez confiance en la parole d'un homme qui n'a jamais menti! Si Malicorne vous retient chez lui malgré votre volonté,

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . . 25  
 Réclames: . . . 30  
 Faits divers: . . . 50  
 On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal à Lille, chez M. QUAREZ, Libraire, Grande Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-de-Victoire (place de la Bourse); à Bruxelles, au Bureau de Publication.

### LES RELIGIEUX EXPULSÉS

Voici une statistique, dressée par les soins de l'administration, qui indique le nombre des religieux expulsés de leurs maisons à la date du 31 décembre dernier, avec désignation des congrégations auxquelles appartenait ces religieux.  
 2,464 Jésuites, 32 Barnabites, 406 Capucins, 4 Carmélites, 176 Carmes, 230 Bénédictins, 80 Basiliens, 18 Bernardins, 27 Chanoines de La Trappe, 75 Cisterciens, 31 Pères de Saint-Bertin, 28 Pères Réguliers de Saint-Sauveur, 12 Pères de la Congrégation de Saint-Thomas, 45 Pères des Enfants de Marie, 153 Eudistes, 168 Frères de Saint-Jean-de-Dieu, 53 Pères du refuge de Saint-Venant, 41 Frères de Saint-Pierre-de-Liens, 53 Pères des hospices des Missions, 53 Pères missionnaires, 240 Oblats, 68 Pères de l'Assomption, 170 Pères de la Compagnie de Marie, 20 de Saint Irénée, 20 Maristes, 29 de Notre-Dame-de-Sion, 3 frères de la Sainte-Paule, 51 de l'Immaculée-Conception, 25 religieux de Saint-Edem, 1,450 Trappistes (atteints par les décrets, ne sont pas encore expulsés), 8 missionnaires de Saint-François-de-Sales, 128 Rédemptoristes, 204 Dominicains, 409 Franciscains, 4 Pères Minimes, 3 Passionnistes, 10 Carmélites, 9 Pères de la Doctrine-Christienne, 14 Pères Somasques et 11 Trinitaires.

### EN BALLOTAGE AVEC SON BOUCHER

Dans sa commune, qui compte 300 électeurs et où il possède le plus de mètres-carrés de terres, M. le sénateur Teisserenc de Bort est en ballotage avec son boucher!

Voilà quel est le prestige de cet ancien ambassadeur, qui représentait la France en Autriche!

### L'ÉTAT DES ESPRITS EN ALSACE-LORRAINE D'APRÈS UN ALLEMAND.

On lit dans une correspondance adressée d'Alsace-Lorraine, par un Allemand, à la Gazette de Cologne:

C'est une chose de plus en plus démontrée qu'on a été trop vite en constituant le Landesausschuss (délégation provinciale) et en étendant ses attributions, confiant qu'on était dans la modération du parti autonomiste. Tout ce qui transpire des délibérations de cette assemblée, dans sa session actuelle prouve que le parlementarisme est encore au berceau dans ce pays, qu'une partie nullement insignifiante des députés manque même de la simple notion des convenances parlementaires (sic) et que cette fraction devient d'autant plus agressive qu'on fait plus de concessions à la population. Il faut maintenant trouver bon que dans les séances de cette représentation du pays, non-seulement les fonctionnaires allemands, mais même toute la nation allemande soient attaqués sans réserve qu'on parle des fonctionnaires allemands comme de « bandits » et de « fainéants », et qu'on traite les Allemands en général de gens dont la parole d'honneur n'a aucun poids. Sans doute, dans les comptes-rendus officiels des séances, il ne figure rien de ces expressions; mais on a assuré de très bonnes sources que les expressions en question ont été prononcées, et cela dans la seconde séance.....

### LES EMPLOYÉS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Les employés des contributions indirectes viennent d'adresser aux députés une pétition tendant à une amélioration de leur situation.  
 « Il est impossible, dit cette pétition que l'Etat n'accorde pas à ses serviteurs une rétribution en rapport avec les services qu'ils rendent, et grâce à laquelle ils puissent vivre. C'est une question importante à poser et à débattre que celle de savoir ce que doit être le traitement des employés des administrations publiques.  
 « Dire ce qu'est le traitement, c'est dire ce qu'est la fonction. L'Etat doit s'en préoccuper; ses finances et un bon recrutement du personnel qu'il emploie ne seront assurés qu'à la condition de rendre les traitements rémunérateurs. Evidemment il faudra en venir à une réforme qui s'impose. Cette réforme, du reste,

FEUILLETON DU 14 JANVIER

— 31 —

## LES RIVALITÉS

PAR ARMAND LAPORTE

### XIV.

La Bonnard n'avait point baissé les yeux sous le regard inquisiteur de Malicorne; elle n'avait pas rougi, elle ne s'était pas troublée.

La piste était mauvaise; Jean Malicorne le reconnaissait aussitôt.

— Tu es certaine de n'avoir reçu personne pendant mon absence?

— Certaine, monsieur, comme il n'y a qu'un Dieu.

— Alors, c'est mon client qui a fait erreur de date. N'oublie pas, la Bonnard, que, si tu m'as trompé ou si la mémoire est mauvaise, je te flaque à la porte.

— Je le veux bien, répondit avec assurance la femme de service, car je suis certaine de ce que je dis.

— Il n'y a rien de ce côté? pensa Malicorne; reste la vue du coiffeur: il faut la supprimer.

Le lendemain, Jean Malicorne entra chez lui en boitant; il prétendit s'être donné une entorse en descendant de bateau.

— Je vais être obligé de garder la chambre; dit-il, quel ennuï pour moi!

— Je vous tiendrai compagnie mon cher tuteur, lui dit Adrienne.

— Mais cela dérangerait tes habitudes.

— Je serai heureuse de ce petit sacrifice.

— Eh bien, j'accepte. Tu me diras quelle belle histoire.

Après le déjeuner, Adrienne s'installa dans la chambre de Malicorne.

— Si ton piano était dans la grande salle du rez-de-chaussée, dit l'usurier, tu pourrais en jouer, et cela me distrairait mieux encore que la lecture.

— Il faut le faire descendre.

— Je songe à une chose qui me serait bien agréable. Si tu voulais habiter cette salle qui donne de plain-pied sur le jardin et qui est plus grande que la chambre de là-haut, tu n'aurais pas à te déranger pour me tenir compagnie, et moi, je t'aurais toujours là à mes côtés en cas de besoin.

Heureuse de satisfaire au caprice de son tuteur, Adrienne consentit sans aucune hésitation à cette proposition.

Le jour même, le déménagement fut opéré.

Il va sans dire que, grâce à certaine méditation de son fils, Jean Malicorne fut complètement guéri au bout de trois jours, et qu'Adrienne continua d'habiter le rez-de-chaussée.

Le paysan avait atteint son but; la jeune fille ne pouvait plus communiquer, même par signes, avec quelqu'un du dehors.

Elle n'en partit nullement affectée, ce qui étonna beaucoup l'usurier.

Jean Malicorne était complètement dérouteré.

— Un homme comme moi être joué par une gamine de dix-huit ans, se dit-il, c'est impossible, j'en aurai raison!

Et il s'appliqua à une surveillance de jour et de nuit, de toutes les heures et de tous les instants; il ne vit rien, il ne découvrit rien!

Quinze jours se passèrent de cette façon.

Cependant, malgré l'active surveillance de Jean Malicorne et de sa femme, Jacques Hervey et Adrienne trouvèrent le moyen de se parler et de s'écrire.

Le hasard, cette providence des amoureux, était venu à leur secours.

On se souvient que, derrière la maison du paysan, se trouvait un grand jardin ayant une issue sur une rue déserte. Ce jardin, seul but de promenade permis à Adrienne, parce qu'il était clos de toutes parts, recevait chaque jour les visites de la jeune fille, elle venait y travailler, dessiner, faire de la tapisserie, arroser ses fleurs et y cueillir les bouquets qui ornaient sa chambre.

A l'extrémité de cette promenade existait une allée de tilleuls très touffus; c'était là que se tenait habituellement Adrienne.

Parfois madame Malicorne venait l'y rejoindre et tricoter à ses côtés; le plus souvent, c'était le mari qui accourait lui tenir compagnie et causer avec elle, lorsqu'il n'était pas en voyage, occupé dans ses magasins ou sur la rivière.

Un jour, Jacques Hervey ayant été appelé chez un malade qui demeurait dans une son voisine

passa, pour se rendre dans cette maison, par la ruelle inhabitée qui longeait le logis de son ennemi. On sait quel silence règne généralement dans la campagne, et avec quelle facilité l'oreille perçoit tous les bruits, celui de la voix humaine surtout.

Au moment où le médecin s'engagea dans la ruelle, le son de deux voix arriva jusqu'à lui. Deux personnes causaient de l'autre côté du mur de clôture.

Il s'approcha doucement et reconnut aussitôt la voix d'Adrienne; son interlocuteur était un homme. Jacques Hervey, tout en percevant des sons, ne pouvait saisir le sens de la conversation.

Tout à coup, une autre voix, plus éloignée et aussi plus vibrante, se fit entendre. Cette voix appelait Jean Malicorne.

— Que veux-tu, la Bonnard? demanda la voix masculine dont Jacques Hervey avait entendu les bourdonnements.

— On vous demande à la maison, monsieur Malicorne, dit la femme de service.

— J'y vas.

Jacques Hervey était à deux pas de la porte du jardin; il jeta un regard aux deux extrémités de la ruelle: la route était déserte. Alors il mit un œil curieux